Les mutuelles, votre interlocuteur pour les aides matérielles

Dernière mise à jour 16/06/2025

Depuis le 1er janvier 2024, les personnes en situation de handicap peuvent s'adresser à leur mutualité ou à la CAAMI si elles souhaitent obtenir une intervention pour l'achat d'aides matérielles individuelles. À quelques exceptions près, la matière n'est donc plus gérée par le Service PHARE (COCOF).

Le Service PHARE (COCOF) reste compétent pour les aides matérielles suivantes :

- Les interventions pour l'accompagnement pédagogique ;
- Les transcriptions de cours ;
- Les vidéo-loupes avec fonction double caméra, utilisées uniquement dans le cadre scolaire ;
- Les aides matérielles accordées exclusivement dans le cadre de l'adaptation du poste de travail ou de formation :
 - logiciels liés à la fonction de prothèse d'écriture ;
 - matériels spécifiques pour personnes aveugles ou malvoyantes : ordinateur avec logiciels spécialisés, grand écran, vidéo-loupe ou loupe, autres matériels spécifiques ;
 - matériels spécifiques pour personnes sourdes et malentendantes : systèmes de communication, systèmes d'avertissement ;
 - adaptation d'une voiture utilisée comme outil de travail : adaptation de la conduite, adaptations permettant à la personne d'accéder au véhicule ;
 - aménagements immobiliers et mobiliers : construction ou transformation du lieu de travail, dispositif de changement de niveau (ascenseur, plate-

forme élévatrice, monte-escalier, rampe d’accès), dispositif d’ouverture et fermeture de portes ;
 - équipements complémentaires et petits équipements ;
 - entretien et réparation de ces aides matérielles accordées exclusivement dans le cadre de l’adaptation du poste de travail ou de formation.

La plupart des autres aides matérielles peuvent faire l’objet d’interventions via votre mutualité (ou la CAAMI si vous n’êtes pas affilié à une mutualité). En réalité, c’est Iriscare (COCOM) qui organise le système de remboursement des aides matérielles pour les personnes en situation de handicap : c’est donc Iriscare qui fixe les règles et qui finance le dispositif. Néanmoins, Iriscare a fait appel aux mutualités et à la CAAMI pour assurer les contacts avec les bénéficiaires : **c’est donc votre mutualité ou la CAAMI que vous devez contacter pour toute demande d’information, de remboursement, ou toute question concernant les interventions pour l’achat d’aides matérielle individuelles**.

Ressources

- Les aides matérielles individuelles gérées par les mutualités (https://www.iriscare.brussels/fr/citoyens/personnes-en-situation-de-handicap/aides-individuelles/)
 Iriscare
- Télécharger la liste des points de contact Aides individuelles dans les mutuelles (PDF - 104 ko) (https://www.iriscare.brussels/?wpdmdl=16923)
 Iriscare
- Les aides matérielles individuelles du Service PHARE (https://ccf.brussels/nos-services/personnes-handicapees/service-phare/aides-directes-aux-personnes/aides-individuelles/aides-individuelles-materielles/)
 COCOF - Service PHARE

Adresses utiles

MUTUALITÉ SAINT-MICHEL - CENTRE DE SERVICE SOCIAL

1000 BRUXELLES

MUTUALITÉ SAINT-MICHEL - CENTRE DE SERVICE SOCIAL
Boulevard Anspach 111-115
1000 BRUXELLES
Belgique

Site internet (http://www.mc.be)
02/501.58.30
02/501.55.44 (aides individuelles à l'inclusion)
servicesocial.bxl@mc.be
aides.individuelles@mc.be
Fiche de contact (https://social.brussels/organisation/14767)

SOLIDARIS BRABANT - SERVICE SOCIAL

1000 BRUXELLES

SOLIDARIS BRABANT - SERVICE SOCIAL
Rue du Midi 111
1000 BRUXELLES
Belgique

Site internet
02/546.15.12 (numéro général)
brabant@solidaris.be
Fiche de contact (https://social.brussels/organisation/14768)

PARTENA MUTUALITÉ LIBRE - SERVICE SOCIAL

1080 MOLENBEEK-SAINT-JEAN

PARTENA MUTUALITÉ LIBRE - SERVICE SOCIAL
Boulevard Louis Mettewie 74-76
1080 MOLENBEEK-SAINT-JEAN
Belgique

Site internet (https://www.partenamut.be/fr/outils-et-services/solutions-et-assistance/service-social)
02/549.76.70
social@partenamut.be
DAP@partenamut.be (aides individuelles à l'inclusion, service accompagnement)
AIBXL@mloz.be (aides individuelles à l'inclusion, service gestionnaires)
Fiche de contact (https://social.brussels/organisation/14784)

MUTUALIA MUTUALITE NEUTRE

1200 WOLUWE-SAINT-LAMBERT

MUTUALIA MUTUALITE NEUTRE
Boulevard Brand Whitlock 87-93
1200 WOLUWE-SAINT-LAMBERT
Belgique

Site internet (http://www.mutualia.be)
02/733.97.40
02/743.16.13 (aides individuelles à l'inclusion)
info@mutualia.be
iriscare@mutualia.be (aides individuelles à l'inclusion)
Fiche de contact (https://social.brussels/organisation/6685)

ML MUTPLUS.BE - SERVICE SOCIAL

1030 SCHAERBEEK

ML MUTPLUS.BE - SERVICE SOCIAL
Place de la Reine 51-52
1030 SCHAERBEEK
Belgique

Site internet (https://www.mutplus.be)
02/209.48.11 (général)
02/209.49.77 (service social)
02/209.49.72 (aides individuelles à l'inclusion)
infofr@mutplus.be
brumutmed@mutplus.be (aides individuelles à l'inclusion)
Fiche de contact (https://social.brussels/organisation/14789)

CAISSE AUXILIAIRE D'ASSURANCE MALADIE-INVALIDITÉ

1000 BRUXELLES

CAISSE AUXILIAIRE D'ASSURANCE MALADIE-INVALIDITÉ
Rue du Trône 30
1000 BRUXELLES
Belgique

Site internet (https://www.caami-hziv.fgov.be/fr)
02/229.34.80
02/227.63.14 (aides individuelles)
02/227.62.69 (service social)
bruxelles@caami.be
aidesindividuelles@caami-hziv.fgov.be
Fiche de contact (https://social.brussels/organisation/14681)

IRISCARE

1040 BRUXELLES

IRISCARE
Rue Belliard 71
1040 BRUXELLES
Belgique

Site internet (https://www.iriscare.brussels)
02/435.64.00
info@iriscare.brussels
Fiche de contact (https://social.brussels/organisation/18608)

PHARE

1030 SCHAERBEEK

PHARE
Rue des Palais 42
1030 SCHAERBEEK
Belgique

Site internet (https://ccf.brussels/service-phare)
02/800.82.03
info.phare@spfb.brussels
Fiche de contact (https://social.brussels/organisation/1680)

Dernière mise à jour 16/06/2025